

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 226/2017 – Mise en sécurité au 57 C rue Emma Calvé

Le Maire de la Commune de Decazeville,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants
VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,
CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale d'édicter des mesures spécifiques liées à la sécurité publique,
CONSIDERANT que l'entrée de la maison appartenant à Madame PRIETO située au 57 C rue Emma Calvé à Decazeville représente un danger dû à la formation d'une cavité sur le domaine public au niveau du vantail droit du portail et de ce fait compromet la sécurité des personnes,

ARRETE

ARTICLE 1° - Pour assurer la sécurité des personnes, un périmètre de sécurité est mis en œuvre autour du portail extérieur de la maison située au 57 C rue Emma Calvé à Decazeville.

ARTICLE 2° - En raison des dispositions visées à l'article 1^{er}, le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du 57 C rue Emma Calvé et le passage des piétons interdit.

ARTICLE 3°- La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux de la ville jusqu'à une date indéterminée à ce jour.

ARTICLE 4° - Les services techniques municipaux,
Le Commandant de police nationale,
La police municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 26 avril 2017

Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

